



Donation déguisée que nous n'acceptons pas

Par **marie41**, le **21/04/2014 à 12:00**

Bonjour,

Nous sommes à 8 frères et soeurs nous avons découvert que notre frère avait signé un acte de vente auprès des parents en 1997 et nous l'avons découvert lors du décès de notre père en 2009.

Nous avons mes deux frères et moi même porter l'affaire devant le tribunal à la Cour d'appel cela a échoué, on a porter devant le tribunal d'instance pareil, mais nous ne voulons pas en rester là et nous portons l'affaire devant la Cour de Cassation.

Tout simplement que nous n'étions au courant de rien de cette vente, nous n'avons rien signé (les autres et frères aussi n'ont rien signé). De plus, je me retrouve avec trois actes de vente différentes. Est ce normal ?

Dernièrement il a fait faire un acte pour faire expulser une personne de la famille et là on a découvert que c'était un faux acte. On se demande bien si ce n'est pas des imitations de signature. Sur ces actes il y a beaucoup de détails que l'on a découvert.

De plus, cette vente a eu lieu dans une période où notre père devait subir une grosse intervention au coeur. Là aussi pareil il nous l'a caché pourquoi ?

Notre père ne savait pas lire ni écrire et que le notaire est venu faire signé l'acte à la maison. Est ce normal ?

Nous n'avons pas eu gain de cause, parce que les deux avocats que l'on avait pris n'ont pas donné les documents qu'il fallait aux juges.

De plus, la dernière avocate a eu 2 aides juridictionnelles totales et plus encore 5000€ de notre part; Est ce normal qu'avec les aides juridictionnelles elle prend encore. Peut on réclamer cette somme qu'elle a eu en plus ? De plus, elle devait aller nous défendre sur place, elle ne l'a pas fait car nous avons remarqué dans les écritures qu'elle avait déjà contacté un avocat sur place depuis des mois auparavant, elle ne nous a rien dit au dernier moment après le verdict impossible de la joindre par téléphone elle ne répond pas, j'ai envoyé plusieurs mails pas de réponse ensuite la secrétaire m'a fait savoir qu'elle est en Suisse pour affaire. Elle m'a donné rendez vous téléphonique à son retour, mais rien silence radio. De plus nous n'avons les factures de toutes les sommes que l'on lui a versées. Concernant les procès c'est nous mes frères et moi même qui avons constitué le dossier, ils n'ont rien fait, il sont partis sur le social mais qui n'avait rien à voir avoir avec notre demande. Mon frère a écrit à Mme le Batonnier pour expliquer que l'avocat n'avait pas son boulot, donc, elle a classé l'affaire. Moi ici en France, j'ai écrit au Bâtonnier pour la même demande en LR avec AR en Novembre 2013 et il y a quelques jours j'ai appelé ils m'ont dit tout simplement qu'ils ne retrouvent pas ma lettre bien que moi j'ai l'accusé de réception.

Il y a beaucoup à dire mais là je ne peux pas, c'est pour cette raison je pose la question si on va devant la Cour de Cassation on va pas perdre encore, nous ne sommes pas riche et on

aimerait qu'il y ait une justice pour tous que l'on soit pauvre et riche.

Vous remerciant de votre compréhension

Cordialement